

Elaboration du PLU

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 30 janvier 2020

4 rue de la République
Technique de l'Urbanisme
14 200 HEROUVILLE SAINT COLAIR
Tél : 02 31 21 55 55
www.communebretteville.fr

planis

Approbation

1/4000

4.2.1 - Règlement graphique

Zonage

- UB - Secteur urbain comprenant les quartiers anciens du bourg dont on souhaite préserver le caractère tant urbanistique qu'architectural et paysager
- U - Zone urbaine regroupant les quartiers urbains à dominante résidentielle. Elle a donc vocation à recevoir de l'habitat et tous services, équipements ou activités compatibles avec l'activité du bourg
- UC - Secteur urbain spécifiquement réservé à l'implantation d'équipements publics ou d'intérêt général
- UE - Secteur urbain à vocation d'accueil d'activités économiques (ZA de Cardonville)
- US - Secteur urbain réservé à l'implantation d'activités économiques, d'équipements ou de services qui devront être compatibles avec la proximité résidentielle lorsqu'elle existe
- 1AU - Zone à urbaniser à court ou moyen terme à vocation d'habitat
- 1AUC - Zone à urbaniser réservée à l'implantation d'équipements publics ou d'intérêt général
- 2AU - Zone à urbaniser à long terme à vocation d'habitat
- N - Zone naturelle
- NV - Secteur naturel qui pourra recevoir des aménagements ou des installations légères pour les sports et les loisirs
- NGV - Secteur naturel destiné à l'accueil des gens du voyage
- A - Zone agricole
- AS - Secteur agricole correspondant aux constructions présentes, le long de la RN13, au carrefour avec la RD613, à l'ouest de la ville

Prescriptions

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-19 CU)
Mur à protéger

Éléments patrimoniaux à préserver (Art.L151-23 CU)
Aires remarquables à conserver
Haies à conserver
Secteurs du patrimoine naturel à conserver
Secteurs du patrimoine naturel à créer

Chemins doux à conserver ou à créer (Art.L151-38 CU)
Chemins doux à conserver
Chemins doux à créer

Emplacement réservé (Art.L151-41 CU)
Secteur faisant l'objet d'une OAP

Bande d'inconstructibilité de 100 m de part et d'autre de l'axe de la RN13 (Lot Barrier)
Espace non bâti inconstructible (Art.L151-23 CU) - bruit + plantations

Règle graphique à portée réglementaire (art.R.151-11 CU)
Lignes de rez-de-chaussées commerciaux (Art.L151-16 CU)


Sont autorisés :

Les changements de destination des commerces relatifs à la distribution du réactif légèrement au-delà de la limite de la voirie de chaussée à compter de la limite des constructions situées sur la voirie, pour répondre de ne pas affecter une destination d'habitation.

Les constructions nouvelles, sous réserve que leur rez-de-chaussée, soit destiné au commerce et activités de services, à un équipement culturel ou à un autre usage d'intérêt général, ou à un autre usage d'intérêt général.

Informations

- Zone de nuisance sonore autour de la RN 13 et de la RD 613
- Périmètre de protection éloignée du captage de Vauculey
- Zones humides (Source : DREAL Normandie, janvier 2017)



Emplacements réservés

Numer.	Lieu
1	Création d'un accès à long terme entre la zone AU et les secteurs nord-ouest de la commune et dans plants
2	Création d'un accès à long terme entre la zone AU et les secteurs nord-ouest de la commune et dans plants
3	Engagement et prolongement d'un chemin entre la voirie de Cardonville et la voirie de Breteville
4	Création d'un équipement culturel (collège)
5	Création d'un équipement culturel (collège)
6	Création d'un équipement culturel (collège)
7	Création d'un équipement culturel (collège)
8	Création d'un équipement culturel (collège)
9	Création d'un équipement culturel (collège)
10	Création d'un équipement culturel (collège)
11	Création d'un équipement culturel (collège)
12	Création d'un équipement culturel (collège)
13	Création d'un équipement culturel (collège)
14	Création d'un équipement culturel (collège)
15	Création d'un équipement culturel (collège)
16	Création d'un équipement culturel (collège)
17	Création d'un équipement culturel (collège)
18	Création d'un équipement culturel (collège)
19	Création d'un équipement culturel (collège)

Éléments du cadastre
Source : Cadastre PCR Vector, Conseil Départemental du Calvados, 2017

- Limites communales
- Bât
- Parcelle
- Réseau viaire
- Cours d'eau
- Autres éléments
- Limites des communes / communes déléguées voisines

